

Nouméa, le 10 juillet 2023

CS n°CC245/AQ/2023

Destinataires : Prestataires et sociétés de sécurité incendie

Objet : Prestation de chargé de sécurité

CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE PRESTATION DE CHARGE DE SECURITE POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

I/ Présentation

L'Aquarium des lagons est un établissement recevant du public de 3^{ème} catégorie et de type Y avec des activités de types L et M, d'un effectif théorique de 570 personnes et qui accueille jusqu'à 100 000 visiteurs par an. Il dispose des installations de sécurité incendie et de prévention du risque de panique conformes à la réglementation en vigueur.

La sécurité incendie, la prévention des risques de panique et la sûreté de l'établissement sont des préoccupations majeures pour la direction de l'établissement qui dispose en interne de ressources limitées pour assurer un suivi optimal de ses installations et de ses obligations en matière administrative ou de formation de ses personnels dans les domaines de la sécurité et de la sûreté. Ce suivi est donc une activité externalisée et confiée à un prestataire extérieur dans le cadre d'une prestation annuelle forfaitaire donnant lieu à une facturation mensualisée. Réactif et proche des personnels permanents de l'aquarium, ce prestataire dispose d'un libre accès au site et à certaines ressources nécessaires à l'accomplissement de sa prestation. Le chargé de sécurité est le relai privilégié des professionnels de la sécurité et de la sûreté. Garant des intérêts de l'aquarium en matière de sécurité, il conserve une nécessaire indépendance avec les autres professionnels du secteur et en particulier envers les fournisseurs d'équipements et de matériels.

II/ Prestation demandée

Il est demandé une prestation annuelle de suivi général des obligations en matière de sécurité et de sûreté de l'aquarium de type « RUS » (Responsable Unique de Sécurité), afin de garantir la conformité de l'établissement avec la réglementation en vigueur et en particulier la délibération n° 315 du 30 août 2013 et l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

Cette prestation inclura *a minima* :

- La tenue du registre de sécurité de l'établissement (format papier et numérique de type registresecurite.com) ;

- Le suivi des prescriptions du comité territorial de sécurité et des différents organismes de contrôle ou de vérification) ;
- La programmation et le suivi des différentes visites périodiques obligatoires ou de maintenance nécessaire, des installations de sécurité et de sûreté de l'établissement ;
- Le conseil en matière de stratégie ou d'équipement de sécurité et de sûreté ;
- La rédaction ou la révision des procédures internes d'évacuation ou d'intervention en cas de sinistre et d'incendie et en particulier la rédaction d'un plan de mise en sécurité des installations de l'établissement ;
- L'organisation d'au moins un exercice d'évacuation annuel pour le personnel en conditions proches de la réalité ;
- L'organisation des formations nécessaires aux personnels en fonction de leurs responsabilités, dans le domaine de la sécurité ;
- Une visite de suivi, de vérification, ou de contrôle sur site et une réunion avec la direction tous les mois ;
- Le suivi pour le compte de l'aquarium, de la prise en charge pour réparation ou entretien des équipements et matériels de sécurité chez les fournisseurs.

Cette prestation n'inclura pas :

- L'acquisition du matériel et des équipements de sécurité ou leur réparation ;
- La rédaction des cahiers des charges techniques en vue de la consultation des entreprises prestataires ou des fournisseurs d'équipements de sécurité ou de sûreté ;
- La consultation des fournisseurs ou prestataires.

III/ Présentation de l'offre

Votre proposition comprendra :

- Un devis détaillé TTC comprenant : la prestation forfaitaire annualisée et le montant mensuel correspondant ;
- Une présentation détaillée de l'offre permettant de vérifier son adéquation avec la demande ;
- Vos références, RIDET, RIB et tout document permettant de les apprécier ;
- Le présent avis de consultation signé et daté.

IV/ Critères d'analyse des offres

Les offres présentées seront analysées sur la base des critères suivants :

- Prix (40%)
- Note technique ou qualité de la présentation de l'offre (30%)
- Adéquation à la demande (20%)
- Expérience et références (10%)

V/ Echéance du rendu des offres :

Votre devis et tous les documents nécessaires à l'analyse de votre offre doivent être transmis **au plus tard le vendredi 04 août à 15h00**, délai de rigueur par mail à l'adresse suivante :

secretaire@aquarium.nc

Cette même adresse est utilisable pour toute question.

La personne référente pour cette commande est M. Eric BACKES, directeur.

Toute offre jugée incomplète sera écartée.

Les offres présentées ne seront pas rémunérées et l'aquarium se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Les offres présentées par les soumissionnaires sont valables 120 jours après la date de fin de la consultation.

Les fournisseurs et prestataires intéressés sont informés qu'en sa qualité d'établissement public, l'aquarium est tenu de régler ses fournisseurs ou prestataires après le « service fait ».

Le directeur

Eric BACKES

A Nouméa le,

Le soumissionnaire